

**Objet : informations importantes sur l'orientation des élèves de troisième.**

Vous trouverez ci-dessous des informations concernant l'orientation de votre enfant.

### **PROCEDURE D'ORIENTATION :**

Dans le cadre de la procédure d'orientation de fin de troisième, vous devrez saisir vos intentions d'orientation sur le **Service en Ligne Orientation (SLO)** accessible depuis votre compte EduConnect.

Tous les comptes EduConnect ont été notifiés et nous vous avons demandé de les activer ; si vous rencontrez le moindre problème pour vous connecter, il est nécessaire de nous contacter très rapidement.

*Attention, en cas de séparation, il est important que les deux parents se connectent car l'avis des deux parents sera attendu lors de la phase définitive. Cependant, durant toute la procédure, un seul parent peut saisir ou modifier les intentions d'orientation. L'autre parent n'a qu'un accès en consultation.*

### **CALENDRIER DE L'ORIENTATION :**

#### **1) Phase provisoire**

- Du 12/02 au 04/03 : vous saisissez vos intentions d'orientation (2GT, 2PRO ou CAP) sur le **service en ligne Orientation (SLO)** à l'aide du tutoriel SLO.
- Du 18/03 au 27/03 : le conseil de classe émet un avis sur cette / ces intention(s).
- **Du 28/03 au 04/04** : vous accusez réception de l'avis du conseil de classe sur le **service en ligne Orientation (SLO)** à l'aide du tutoriel SLO envoyé par l'ENT le jeudi 28/03. « Accuser réception » signifie que vous avez pris connaissance de l'avis du conseil.

#### **2) Phase définitive en deux étapes obligatoires sur deux plateformes en parallèle**

- **Du 07/05 au 24/05** : vous saisissez vos intentions d'orientation (2GT, 2PRO ou CAP) sur le **service en ligne Orientation (SLO)** à l'aide du tutoriel SLO. **Vous devez préciser « sous statut scolaire » ou « par apprentissage » pour les intentions de la voie professionnelle.**
- Début juin : le conseil de classe émet un avis sur cette / ces intention(s).
- Après les conseils de classe du 3 ou 4 juin : vous accusez réception de cette décision **du 5 au 9 juin** et saisissez votre choix d'orientation définitif sur le **service en ligne Orientation (SLO)**
- **En cas de désaccord entre la famille et l'établissement : une entrevue est prévue avec le chef d'établissement. Si le désaccord persiste, la commission d'appel est saisie.**

Dans le même temps, **du 07 au 24/05**, vous aurez également à choisir l'établissement dans lequel votre enfant sera scolarisé sur le **Service en Ligne Affectation (SLA)** (tutoriel SLA à venir)

#### **3) Affectation académique**

Après la décision définitive d'orientation, l'Inspecteur d'Académie affecte les élèves en fonction de leurs vœux et des places disponibles dans chaque formation. Le résultat de l'affectation est communiqué aux élèves le mercredi 26 juin. Les inscriptions dans les lycées débiteront à cette date.

**Une réunion d'information sur l'orientation et l'affectation à destination des familles est planifiée le jeudi 11 avril à partir de 18h en salle audiovisuelle.**

Je reste disponible pour toute information complémentaire.